

2. Quel pourcentage des pièces nécessaires au montage ou à la fabrication d'automobiles au Canada peut-on importer des États-Unis d'Amérique ou d'ailleurs?

3. Quel pourcentage des pièces utilisées dans les nouvelles automobiles fabriquées ou montées au Canada est censé être fabriqué au Canada?

4. Durant chaque année civile, de 1951 à 1959 inclusivement, quelle a été la valeur des pièces d'automobiles importées des États-Unis d'Amérique au Canada?

Par M. Fulton, membre du conseil privé de la reine,—Ordonnances générales édictées par les juges de la Cour suprême du Canada le 26 avril et le 1^{er} novembre 1960, modifiant certaines règles de la Cour suprême du Canada, conformément à l'article 103(4) de la Loi sur la Cour suprême, chapitre 259 des Statuts révisés du Canada (1952), (textes français et anglais).

Par M. Fulton,—Rapport concernant la distribution et la vente du charbon à Sault-Ste-Marie (Ontario), présenté le 26 juillet 1960 par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce sous le régime de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Par M. Fulton,—Rapport concernant la production et la distribution des journaux dans la ville de Vancouver et dans la province de la Colombie-Britannique, présenté le 16 août 1960 par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce sous le régime de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Par M. Starr, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère du Travail pour l'année terminée le 31 mars 1960.

A 4h.28 du soir, sur motion de M. Diefenbaker, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 2h.30 de l'après-midi, suivant l'article 2(2) du Règlement.